

A l'attention de toutes les associations de Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Bruxelles, le 20 mai 2020

n.r. : VG/FGS/LB/YR/2020-05-20

contact: Yves Reinkin (yves.reinkin@gov.cfwb.be – 02/801.76.47. / 0478/44.72.67.)

OBJET : Décision et information dans le cadre de l'épidémie de coronavirus (Covid-19) – sortie de confinement

Madame, Monsieur,

C'est avec un grand plaisir que je vous informe que les activités des Organisations de Jeunesse et des Centres de Jeunes seront à nouveau autorisées à partir de ce lundi 25 mai. Ceci signifie que les mesures de confinement seront cadrées par un protocole de sécurité précis que je vous demande de lire et de mettre en place attentivement. Tout n'est en effet pas encore permis et il est important que les jeunes que vous accueillez puissent prendre conscience au mieux de ce qu'ils peuvent ou ne peuvent pas faire.

Au vu du dynamisme et de la créativité dont vous avez fait preuve durant la période de confinement, ce pour quoi je vous remercie particulièrement, je ne doute pas un instant de l'énergie que vous pourrez mettre en œuvre pour réussir pour et avec les jeunes ce redémarrage de vos activités. Cette période jamais vécue doit être l'occasion de renforcer encore auprès d'eux l'éducation non formelle visant à en faire de vrais CRACS au cœur de la société et de ce temps.

Vous trouverez joint à cette circulaire à la fois le protocole de sécurité sanitaire mais aussi quelques éléments d'information à destination de votre public à afficher au sein de votre association, si possible dès l'entrée du bâtiment ou dans des lieux précis. Par ailleurs, dans les jours à venir, chaque association recevra via mon Administration un nombre de masques au prorata de ses travailleurs professionnels.

Comme vous le lirez, si ce protocole vaut pour les activités habituelles de vos associations, il ne concerne pas les activités d'été comme les camps, séjours, stages et autres plaines de vacances. Une autre circulaire les concernant vous sera adressée sous peu, quand le Conseil national de Sécurité aura pris sa décision. Pour ces deux protocoles, j'informerai aussi les différents niveaux de pouvoirs, à

savoir les Régions, les Provinces et les Communes qui ont, d'une façon ou d'une autre leurs responsabilités dans la relance de vos activités.

Il va de soi que mon cabinet et mon administration reste à votre écoute pour vos différentes questions, (yves.reinkin@gov.cfwb.be – alexandre.servais@gov.cfwb.be).

Je vous remercie une fois encore pour votre active collaboration et votre engagement résolu auprès de tous ces jeunes avec lesquels vous avez pu maintenir du lien social actif durant cette longue et difficile période.

La Ministre,



Valérie GLATIGNY